



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2022/2023



Ecole privée Abbé

Auguste BILLAUD

MONSIREIGNE

Renseignements utiles

Ecole Abbé Auguste Billaud

41 rue du Grand Lay

85110 MONSIREIGNE

☎ 02.51.66.48.49

✉ ecole.abbebillaud@gmail.com

Site Internet : www.monsireigne-ecole.fr

ATTENTION : toute l'école aura les mêmes horaires à la rentrée de 2022.

Horaires du lundi au mardi et du jeudi au vendredi : **8h55-12h10** **13h30-16h30**

Restaurant scolaire : 07.82.09.72.56

Accueil périscolaire

«*Sans soucis*» : 10, rue de Rochereau

Contact : sans-soucis.monsireigne@hormail.fr ou au 02 51 66 48 61

La Bibliothèque : 53 rue Rochereau

02.51.66.41.48

Effectifs de l'école

A la rentrée, l'école accueillera 72 élèves répartis en 4 classes :

Classe de PS/ MS/CP :	25 élèves	Enseignante : Mme ARNOU Anne-Claire
Classe de CE1 :	14 élèves	Enseignante : Mme BILLY Véronique

Classe de CE2/CM1 :	19 élèves	Enseignant : Mr ETOURNEAU Mickaël
Classe de CM2 :	15 élèves	Enseignante : Mme GUILLOTEAU Elise

Chef d'établissement : Mme GUILLOTEAU Elise

Regroupement d'adaptation : Mme TRICHET Stéphanie

Personnel de l'école

Mme GABIRON Véronique : Agent de service des écoles maternelles

Melle CHEVALLEREAU Emmanuelle: Agent de service des écoles maternelles

Mme BOQUET Adeline : Agent de service et d'encadrement de cantine

Mme GIRAUD Marie-Louise : Agent de service assistante cantine

Les horaires

Nous vous demandons de **respecter les horaires**. En effet, un retard, même de quelques minutes est préjudiciable à la vie de la classe (*même en maternelle*). Pour que les enfants soient dans des conditions optimales de travail, il est important d'arriver au moins 5 minutes avant le début des cours c'est-à-dire **avant 8h50**.

La surveillance de la cour est effectuée 10 minutes avant le début de chaque demi-journée. La présence d'enfants sur la cour **avant 8h45** et **avant 13h20** est donc **strictement interdite**. La grille de l'école reste fermée avant ces horaires.

Les sorties de l'école sont assurées par les enseignants et/le personnel de l'école. Nous faisons sortir les enfants quand nous vous avons repérés à la sortie de l'école. **Pour des questions de sécurité, nous ne pouvons pas laisser des enfants partir seuls rejoindre leurs parents dans leur voiture**. Veuillez, dans la mesure du possible, venir chercher votre enfant au portail.



Les élèves peuvent partir à pied avec une autorisation des parents.

NB : Si votre enfant vient à l'école en vélo, il est vivement conseillé d'utiliser un antivol. En effet, le lieu de dépôt des vélos n'étant pas clos, l'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol.

Pour la SECURITE DES ENFANTS, nous vous demandons :

- De toujours refermer la grille de l'école lorsque vous déposez vos enfants dans la cour le matin ou le midi. La grille sera fermée à clé par la suite.
- Dans la journée, (*pour un rendez-vous ou pour récupérer un enfant malade*), vous devrez sonner et attendre que quelqu'un vous ouvre la porte.
- Les enseignants présents à la sortie sont de surveillance et ne peuvent donc s'entretenir longuement avec les parents. Merci pour votre compréhension.

Absence / Maladie



Toute absence non prévue (*maladie...*) doit être signalée par les parents le jour même par téléphone (***avant 8h50***) ou par écrit ou par mail : ecole.abbebillaud@gmail.com

A son retour, l'enfant devra fournir un billet d'absence (*4 bulletins vous sont remis à la rentrée*).

Les absences répétées seront signalées à l'Académie.

En cas d'absence de 2 jours consécutifs non justifiée, une demande doit être faite auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Pour toute absence prévue sur temps scolaire (*raison médicale, orthophoniste...*), une demande **d'autorisation d'absence est obligatoire** (*utiliser également les bulletins fournis*).

Les poux font leur apparition de temps en temps. Si vous constatez leur présence, merci de nous le signaler.



Un enfant qui revient à l'école est censé être complètement guéri. **Les enseignants ne sont pas habilités à distribuer les médicaments aux enfants** (*sauf cas particuliers : asthme, diabète... sur présentation de la prescription et/ou du certificat médical*).

Il est interdit d'apporter des médicaments, même homéopathiques à l'école.

Tenue vestimentaire

Les enfants doivent venir à l'école avec **une tenue correcte**. On ne va pas à l'école comme on va à la plage.

Attention les enfants (*surtout en maternelle*) courent, sautent, jouent au sol... il leur faut donc des chaussures qui tiennent bien au pied.

Pensez aux chaussures pratiques et faciles à mettre pour les enfants de maternelle.

Pour éviter les pertes ou l'échange de vêtements, pensez à **marquer le nom et le prénom de votre enfant sur les vêtements** qu'il est susceptible d'enlever à l'école.



Évitez de faire porter des objets de valeur (*bijoux...*) à votre enfant.

Correspondance

Nous insistons pour que toute correspondance avec l'école (*mots des parents, argent pour les billets de bourriche...*) arrive **par le biais du cahier de liaison** (*cahier jaune*) dans l'enveloppe prévue à cet effet. **Chaque mot devra être signé.**

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte lorsque ces consignes ne seront pas respectées.

Chaque cahier de liaison **sera vérifié**, le matin à l'école. Celui-ci doit donc **toujours être dans le cartable** de votre enfant.



Tous les documents que vous voyez dans ce cahier doivent être signés. Ceci nous permet de savoir si vous avez pris connaissance des informations diffusées.

Liens parents / enseignants

Chaque enseignant peut recevoir les parents dans sa classe, le soir, **sur rendez-vous.**

Pour prendre contact, voici le numéro de téléphone de l'école : 02 51 66 48 49.
La directrice peut vous recevoir sur rendez-vous lors de sa journée de décharge.

Rappel des dates de réunion de classe à 18h30 :

PS-MS : Jeudi 29 septembre

CP-CM2 : Lundi 26 septembre

CE1 : Mardi 13 septembre

CE2-CM1 : Jeudi 8 septembre

Regroupement d'adaptation

L'aide aux élèves en difficulté sera assurée par ***Mme Stéphanie TRICHET***, enseignante spécialisée.

L'aide proposée aux élèves à travers le R.A est à dominante pédagogique et vise à :

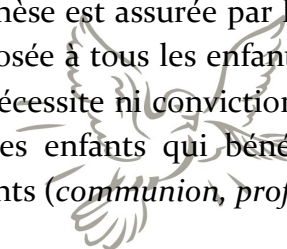
- améliorer la capacité de l'enfant à dépasser des difficultés d'apprentissage scolaire,
- améliorer la capacité à maîtriser ses méthodes et techniques de travail,
- aider à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite,
- prévenir l'échec scolaire avant que les difficultés ne s'aggravent.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ce temps sera proposé à tous les élèves à partir du CP **les lundis de 16h30 à 17h30.** Nous allons travailler en particulier la lecture (*lecture à voix haute, lecture compréhension, lecture de problèmes, ...*). En début de période, vous recevrez un planning de manière à pouvoir vous organiser.

Catéchèse ou culture religieuse

La catéchèse est assurée par l'école, bénévolement, par les enseignants et les catéchistes. Elle est proposée à tous les enfants dès le CE1. Un second choix est possible, la culture religieuse, qui ne nécessite ni conviction ni adhésion et n'implique pas les familles dans l'expression de la foi. Les enfants qui bénéficient de la culture religieuse ne peuvent plus effectuer les sacrements (*communion, profession de foi...*).



EPS

Les élèves doivent obligatoirement venir en tenue de sport les jours où les activités sportives sont programmées sur l'emploi du temps de chaque classe.

Piscine : stage massé du mardi 27/09 au vendredi 14/10 pour les élèves de CP-CE1-CE2 et CM1 de 14h30 à 15h10.

Pour pouvoir le mettre en place, nous avons besoin d'adultes agréés (c'est à dire des adultes nageurs et à l'aise dans l'eau en toute profondeur) pour nous accompagner dans le grand bassin.



Toutes les personnes disponibles pour accompagner seront les bienvenues.

Assurance scolaire

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (*sortie, piscine...*).

Pour être couvert, chaque enfant doit être assuré pour 2 types de risques :

1- Les dommages causés à autrui dont l'enfant serait l'auteur

(Couverts par la responsabilité civile du chef de famille).

2- Les dommages subis par l'enfant en cas d'accident

(Couverts par une assurance individuelle accident qui est obligatoire pour les sorties hors de l'école...).

Vous devez obligatoirement nous fournir une attestation d'assurance de votre propre assureur sur laquelle seront bien mentionnées les closes « GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT » et « RESPONSABILITE CIVILE ».

Restaurant scolaire

Il s'agit du restaurant de l'école mais vous devez nous prévenir en cas de changement. Lorsque votre enfant mange occasionnellement à la cantine, n'oubliez pas de prévenir directement Mme BOQUET à la cantine, mais également les enseignants.



Un seul numéro : 07 82 09 72 56

Abonnements



Dans l'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par le biais l'école (*Bayard, Milan, Ecole des Loisirs*). Ces abonnements nous permettent de bénéficier de revues gratuites pour les classes et de tarifs préférentiels pour les familles. Nous vous conseillons donc d'attendre avant de renouveler un abonnement déjà en cours.

@@@

Site Internet de l'école

Le site Internet de l'école est toujours en ligne : www.monsireigne-ecole.fr.

N'hésitez pas à y aller jeter un œil !

Quelques petits conseils afin de bien démarrer la rentrée :

- **Adopter un rythme régulier** pour les rituels du goûter, des devoirs.
- **Coucher les enfants à heure fixe.**
- **Eviter la télé le matin avant l'école** afin de donner les meilleures conditions de concentration.
- Arriver tranquillement à l'heure à l'école afin de prendre le temps et d'éviter le stress.

Calendrier scolaire 2022/2023

Pré-rentrée : Mardi 30 août 2022 de 16h à 18h

Toutes les familles sont invitées à venir rencontrer les enseignants et découvrir les classes. Chacun peut apporter ses fournitures ce jour-là.

Rentrée scolaire : Jeudi matin 1^{er} septembre 2022

Vacances de la Toussaint : Vendredi soir 21 octobre 2022
Lundi matin 7 novembre 2022

Vacances de Noël : Vendredi soir 16 décembre 2022
Mardi matin 3 janvier 2023

Vacances d'hiver : Vendredi soir 10 février 2023
Lundi matin 27 février 2023

Vacances de printemps : Vendredi soir 14 avril 2023
Lundi matin 2 mai 2023

Pont de l'Ascension : du mardi soir 16 mai au lundi matin 22 mai 2023

Grandes vacances : Vendredi soir 7 juillet 2023